

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°22

Séance du 30 avril 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 24 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Taieb à Mme Candillier, Mme Belbaraka à M. Laiguillon.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – GIP Observatoire « Lutte contre les violences faites aux femmes et égalité entre les femmes et les hommes » Pays Basque – Désignation des représentants de la commune.

La Ville de Bayonne s'est largement impliquée dans la création récente d'un groupement d'intérêt public (GIP) dénommé Observatoire « Lutte contre les violences faites aux femmes et égalité entre les femmes et les hommes » Pays Basque.

Le GIP a été constitué entre l'Etat, le département des Pyrénées-Atlantiques, le centre hospitalier de la Côte basque, les communes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Bidart, Boucau, Hasparren, Hendaye et Saint-Jean-de-Luz ainsi que des associations locales œuvrant dans le champ d'intervention concerné. La convention constitutive a été signée par les partenaires le 4 octobre dernier, à l'hôtel de ville de Bayonne, lieu d'établissement du siège social du GIP.

L'observatoire a pour objet de coordonner l'ensemble des actions de ces structures publiques et privées et pour ce faire d'élaborer et de mettre en place un véritable plan de lutte contre les violences faites aux femmes par la mutualisation des compétences des divers participants.

Chaque commune bénéficie d'un siège au conseil d'administration. Il convient donc, suite au renouvellement intégral du conseil municipal, de procéder à la nomination du représentant de Bayonne ainsi que de son suppléant.

Il est donc demandé au conseil municipal de désigner, en son sein, le représentant de la commune au GIP Observatoire « Lutte contre les violences faites aux femmes et égalité entre les femmes et les hommes » Pays Basque, ainsi que son suppléant.

Se sont portés candidats :

Majorité municipale : Martine Bisauta et Jérôme Aguerre.

Avec l'accord de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, il est procédé à un vote à main levée.

MM. Murat, Uhaldeborde, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé ne prennent pas part au vote.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Nombre de suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Mme Martine Bisauta : 32 voix
- M. Jérôme Aguerre : 32 voix

Sont désignés, à la majorité absolue, représentants de la commune de Bayonne au GIP Observatoire « Lutte contre les violences faites aux femmes et égalité entre les femmes et les hommes » Pays Basque :

Titulaire :

- Mme Martine BISAUTA

Suppléant :

- M. Jérôme AGUERRE

Ont signé au registre les membres présents.